



APPUI À LA JUSTICE ET LA PAIX AU MALI

Le projet Appui à la justice et la paix au Mali, ou JUPAX, a pour ambition de favoriser l'autonomisation par le droit des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité afin qu'elles puissent transformer leurs droits humains en réalité dans une perspective d'égalité des genres, de transformation des relations de pouvoir, de réconciliation et de paix au Mali.

POUR CE FAIRE, LE PROJET VISE À :

- + Accroître l'utilisation des services et recours juridiques par les femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité afin de renforcer le contrôle sur leur vie et de transformer les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes.
- + Accroître l'efficacité des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité ainsi que des organisations de la société civile et des actrices et acteurs de la justice dans la lutte contre les violences et la discrimination basées sur le genre et l'impunité.
- + Accroître la participation des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité dans la prise de décisions concernant la construction et la consolidation de la paix ainsi que la réconciliation.



LE PROJET JUPAX SUCCÈDE AU PROJET JUSTICE, PRÉVENTION ET RÉCONCILIATION POUR LES FEMMES, MINEURS ET AUTRES PERSONNES AFFECTÉES PAR LA CRISE AU MALI (JUPREC) QUI, DE 2015 À 2020, A PERMIS À DES MILLIERS DE MALIENNES ET DE MALIENS DE PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE, L'IMPUNITÉ ET LA CORRUPTION ET À PARTICIPER ACTIVEMENT À LA RÉCONCILIATION, ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS.



PARTICIPATION AU PROJET

JUPAX mise sur la participation des victimes de violations des droits humains, des femmes, filles, ainsi que des autres personnes en situation de vulnérabilité et les membres de leurs communautés. Le projet mise également sur la mobilisation des actrices et acteurs de la société civile, de la justice, ainsi que la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et les autres mécanismes de justice transitionnelle créés par l'état.

Durée : 5 ans (2021-2025)

Budget : 18 341 705 \$

LES TROIS GRANDES COMPOSANTES DU PROJET SONT :

1

ACCÈS À LA JUSTICE

APPROPRIATION DES DROITS

Une meilleure connaissance et appropriation par les femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité de leurs droits humains au moyen de la sensibilisation, de la vulgarisation et de la formation juridique.

DÉFENSE DES DROITS HUMAINS PAR LA RELÈVE GÉNÉRATIONNELLE

Renforcer les capacités d'une nouvelle génération de juristes à promouvoir et à défendre les droits des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité, selon une approche inclusive et sensible aux genres.

2

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

SERVICES DE REPRÉSENTATION JURIDIQUE HOLISTIQUE

Accroître l'accès à des services d'assistance-conseil et d'orientation juridique au niveau communautaire (aide juridique) et d'assistance judiciaire adaptés aux besoins exprimés par les femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité, pour faciliter l'utilisation par celles-ci de tous les recours à leur portée, judiciaires ou autres.

LITIGE STRATÉGIQUE

Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des actrices et acteurs de la justice à mener la lutte contre l'impunité, la discrimination et la violence basée sur le genre, au moyen du litige stratégique de cas emblématiques de violations des droits humains pour améliorer la jurisprudence et générer des changements structurants.

3

CONSTRUCTION DE LA PAIX ET DE LA RÉCONCILIATION

PARTICIPATION CITOYENNE

Renforcer le leadership des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité dans la prévention des conflits, la cohésion sociale, la sécurité et la paix.

PLAIDOYER

Accroître la capacité des organisations de la société civile à formuler des recommandations concrètes pour la réalisation des droits des femmes, filles et autres personnes en situation de vulnérabilité auprès de l'État et des instances internationales.

JUSTICE TRANSITIONNELLE

Outiller la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et les autres mécanismes de justice transitionnelle afin d'offrir une meilleure réponse aux attentes et besoins des femmes, filles et victimes du conflit armé ayant débuté en 2012 dans une perspective de réconciliation et de paix.

AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA ET SON IMPLICATION AU MALI

Fondée en 2002, ASFC est une organisation non-gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la mise en œuvre des droits des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique.

Le projet s'appuie sur une expertise spécialisée ainsi qu'une profonde maîtrise des enjeux sur le terrain au Mali, où ASFC déploie son expertise et ses activités depuis 2013 et y jouit d'une présence permanente depuis 2015. Le projet tire également sa pertinence de l'approche égalité des genres développée ces dernières années par ASFC dans d'autres contextes post-conflit dont la Colombie, le Guatemala et le Mozambique.